

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Madame DOISNEAU-HERRY et Monsieur Ravaut, Conseillers
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladain, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2104181	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier de Quimper Cornouaille à les indemniser des préjudices subis en raison des fautes commises lors de sa prise en charge à compter du 12 juillet 2019 par cet établissement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE - QUIMPER	SOCIETE D'AVOCATS TAMBURINI-BONNEFOY
Intervenant	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SOCIETE D'AVOCATS SAIDJI & MOREAU
02)	DOSSIER N° 2300244	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier de Saint-Brieuc à l'indemniser des suites des préjudices subis	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LAVOLE Annaïc
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES COTES-D'ARMOR	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER YVES LE FOLL	CABINET D'AVOCATS BERTRAND MAILLARD

10 heures 00

03) DOSSIER N° 2304372 RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier universitaire de Rennes à les indemniser des suites des préjudices subis

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

Maître L'HOSTIS Véronique (Cour)

Intervenant

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES

CABINET D'AVOCATS EFFICIA

04) DOSSIER N° 2304768 RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier de Ploërmel à les indemniser des préjudices subis suite au décès de leur parent

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

SOCIETE D'AVOCATS COUBRIS COURTOIS & ASSOCIES

Madame

SOCIETE D'AVOCATS COUBRIS COURTOIS & ASSOCIES

Monsieur

SOCIETE D'AVOCATS COUBRIS COURTOIS & ASSOCIES

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER ALPHONSE GUERIN DE PLOERMEL

SOCIETE D'AVOCATS TAMBURINI-BONNEFOY

10 heures 00

05) **DOSSIER N° 2302659** **RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry**

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier de Redon-Carentoir à les indemniser des préjudices subis par leur soeur à la suite de sa prise en charge par cet établissement

Nom des parties

Demandeur

Madame
Monsieur

Représentants des parties

Maître LE JOLLEC ARNAUD Arnaud (Cour)
Maître LE JOLLEC ARNAUD Arnaud (Cour)

Intervenant

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL REDON CARENTOIR
AMTRUST FRANCE SAS

SOCIETE D'AVOCATS FABRE & ASSOCIEES
SOCIETE D'AVOCATS FABRE & ASSOCIEES

Intervenant

MUTUELLE DES PAYS DE VILAINE

Arrêté le 27/05/2026

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Madame DOISNEAU-HERRY et Monsieur Ravaut, Conseillers
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladain, Greffière

11 heures 10

01) DOSSIER N° 2300028 RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut

Titre de l'affaire Demande de condamner le CCAS de Plancoët à l'indemniser suite à sa sanction de blâme

Nom des parties

Demandeur Madame

Défendeur CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLANCOET

Représentants des parties

Maître COUETOUX DU TERTRE ADELINE (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

02) DOSSIER N° 2302686 RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté du maire d'Arzano du 17 mars 2023 refusant de reconnaître l'imputabilité au service de son accident de travail du 7 janvier 2022

Nom des parties

Demandeur Madame

Défendeur COMMUNE D'ARZANO

Représentants des parties

SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

03) DOSSIER N° 2302921 RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté du 30 novembre 2022 du maire de Plonéour-Lanvern refusant de reconnaître l'imputabilité au service de sa pathologie

Nom des parties

Demandeur Madame

Défendeur COMMUNE DE PLONEOUR-LANVERN

Représentants des parties

SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

11 heures 10

04)	DOSSIER N° 2302994	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du maire de Fougères refusant de lui payer le solde de son compte épargne temps	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	COMMUNE DE FOUGERES	
05)	DOSSIER N° 2303388	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision de l'EHPAD des Sibus des rives de l'Elorn du 10 août 2021 refusant de mettre en place la reforme dite "Segur"	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	'EHPAD SIVU DES RIVES DE L'ELORN	
06)	DOSSIER N° 2304420	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'entretien professionnel annuel de 2022 de Haut-Léon communauté	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
Défendeur	HAUT-LEON COMMUNAUTE	
07)	DOSSIER N° 2306089	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 6 octobre 2023 du directeur du conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) portant refus de délivrance d'une autorisation préalable	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DOUARD Florian (Cour)
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	

11 heures 10

08)	DOSSIER N° 2404419	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 5 juillet 2024 du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité portant retrait d'une carte professionnelle d'agent de sécurité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	
09)	DOSSIER N° 2508100	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la note de service du 18 novembre 2025 par laquelle la présidente de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale a encadré l'exercice du droit de grève des maîtres-nageurs sauveteurs en imposant le respect d'un délai de prévenance et une obligation de préciser l'heure et la durée de la cessation d'activité pour l'agent qui se déclare gréviste	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS	M. le bâtonnier BUORS Franck
Défendeur	SYNDICAT CFTC DES TERRITORIAUX DU FINISTERE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	M. le bâtonnier BUORS Franck SOCIETE D'AVOCATS SEBAN & ASSOCIES

Arrêté le 27/05/2026

Le président du tribunal